



# La Lettre Du DDEN

[www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

15 septembre 2025

Numéro 283

Condorcet : *Condorcet.*



**« État a le devoir de former des citoyens »** énonçait Condorcet, au nom de l'intérêt général et des valeurs communes, sans pour autant **« créer une sorte de religion politique et violer la liberté »**, ce afin de préserver la liberté de conscience de chacune et chacun.

Il publia en 1792 le **Rapport sur l'organisation générale de l'instruction publique** dans lequel il affirme que : **« ...] les progrès intellectuels et moraux de l'humanité ne peuvent être assurés sans une éducation bien orientée où l'instruction est accessible à tous et prise en charge par la République. »**

- **« Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs. »**
- **« Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées, en vain ces opinions de commande seraient d'utiles vérités ; le genre humain n'en resterait pas moins partagé en deux classes : celle des hommes qui raisonnent et celle des hommes qui croient, celle des maîtres et des esclaves. »**

Ses **Cinq mémoires sur l'instruction publique axes majeurs** :

- L'instruction publique est la condition *sine qua non* de la perpétuation du régime républicain.
- La perpétuation de la République est, de plus, étroitement liée à la nécessité de tirer l'homme du joug de l'ignorance, pour en faire un citoyen éclairé.
- **L'instruction publique vise à réduire les inégalités inhérentes à la condition et à l'éducation de chacun, inégalités que les lois ne sont pas en mesure de faire disparaître et qui peuvent conduire à l'exercice néfaste de la domination. « Le devoir de la société, relativement à l'obligation d'étendre dans les faits, autant qu'il est possible, l'égalité des droits, consiste donc à procurer à chaque homme l'instruction nécessaire pour exercer les fonctions communes d'homme, de père de famille et de citoyen, pour en sentir, pour en connaître tous les devoirs. »**

Eddy Khaldi

15 septembre 2025



### Sommaire :

- **Édito : Condorcet**
- **503 enfants de moins de 3 ans à la rue** (page 2 et 3)
- **La Commission européenne pousse les États à investir dans l'éducation** (page 4)
- **Le "hors contrat" poursuit sa progression** (page 5 et 6)
- **Le ministère n'est pas sérieux (ID-FO)** (page 7)
- **Élections des représentants des Parents d'élèves au Conseil d'École** (page 8)
- **Caroline Grandjean, une directrice d'école victime de harcèlement homophobe, s'est suicidée le jour de la rentrée** (page 9)

**Attention :** Les titres soulignés et la plupart des images sont des liens vers une page internet ou vers un document. N'hésitez pas à cliquer sur ces éléments d'information.

## 503 enfants de moins de 3 ans à la rue

**D**ans la nuit du 18 au 19 août 2025, au moins 2 159 enfants - dont 503 de moins de trois ans - sont restés sans solution d'hébergement à la suite de l'appel de leurs parents au 115. Parmi eux, 171 étaient âgés de moins d'un an constatent **l'UNICEF et la FAS, la fédération des acteurs de la solidarité** qui publient, pour la septième fois, ce 28 août, leur baromètre "Enfants à la rue". Elles ajoutent : "Il s'agit d'une augmentation de près de 6 % par rapport à la rentrée précédente et de 30 % par rapport à 2022". Ne sont pas comptabilisées les personnes "dont l'appel au 115 n'a pas été décroché", ainsi que les personnes "qui n'appellent pas ou plus le 115", ni les mineurs non accompagnés (MNA) alors que l'année dernière "la Coordination nationale Jeunes exilé.es en danger recensait 1 067 MNA refusés ou en recours de minorité, contraints de vivre dans la rue."

A noter aussi que parmi les "personnes en famille qui ont fait appel au 115 et dont la demande n'a pas été pourvue (les "DNP"), plus d'un tiers étaient des femmes seules avec enfant(s), ce qui représente 1 407 personnes, soit 58 % de plus qu'en 2022. Dans la nuit du 18 au 19 août, au moins 621 femmes seules sont restées sans solution d'hébergement après leur appel au 115, soit 113% de plus qu'en 2022.

Le baromètre permet aussi de comptabiliser 29 857 enfants qui vivent à l'hôtel, dont 9 498 enfants de moins de 3 ans.

Les situations varient selon les régions, l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, l'Occitanie et les Hauts-de-France sont celles qui "comptent le

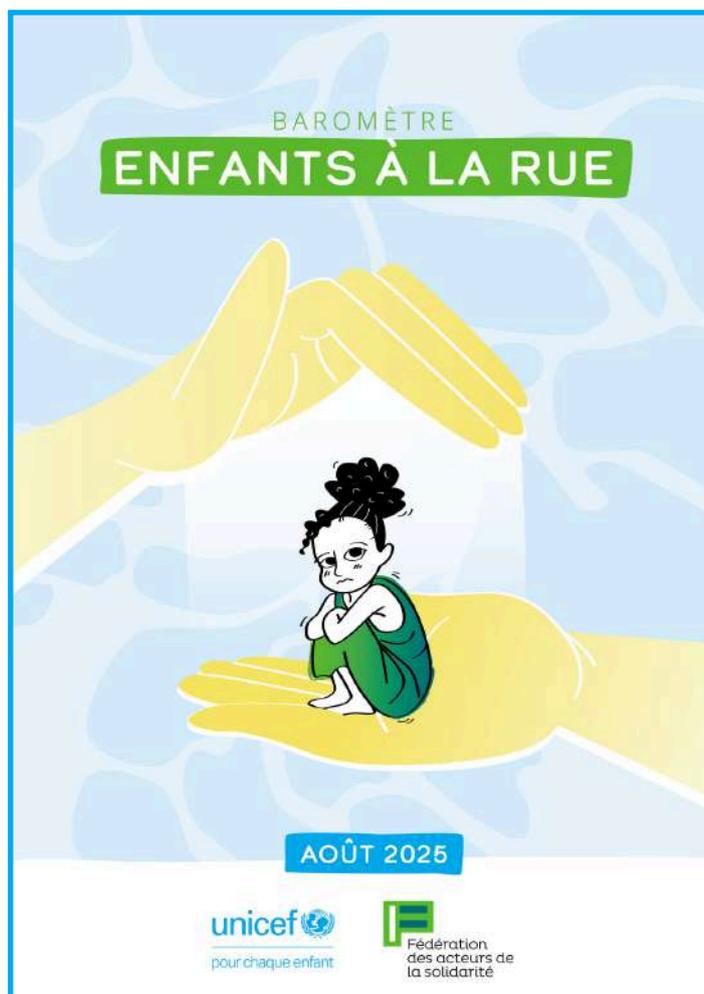
Directeur de la publication :  
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :  
Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :  
Pierre MIMRAN



plus grand nombre de familles en DNP". Elles varient ainsi selon les départements. A Paris, le nombre de familles en DNP, qui était de 733 en 2022 a diminué, et il est de 552 cette année. En revanche en Seine-Saint-Denis, il est passé de 231 en 2022 à 403 cette année. Il a de même baissé dans le Nord et augmenté en Haute-Garonne. "Le cas de La Réunion illustre une amplification inquiétante du phénomène des enfants à la rue. En 2024, plus de 1 000 enfants sans solution d'hébergement y ont été recensés, dont 330 avaient moins de 3 ans." Deux lois, de 2011 et 2018, permettent aux préfets de déroger aux politiques de lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'Outre-mer. "Les préfets de Mayotte et de Guyane peuvent ainsi engager des procédures administratives pour obtenir la destruction des habitations avec une issue plus qu'incertaine sur les relogements."



Pour l'UNICEF et la FAS, il manque cette année 250 M€ "pour maintenir le parc d'hébergement à hauteur de 203 000 places en 2025 (...). Non seulement les moyens sont largement insuffisants pour atteindre l'objectif de "zéro enfant à la rue", mais nous pouvons également craindre une dégradation de la situation". Les deux organisations demandent "au gouvernement et aux parlementaires de ne pas faire d'économie sur la dignité des enfants".

Le baromètre : [https://unicef.hosting.augure.com/Augure\\_UNICEF/r/ContenuEnLigne/Download?id=251A3090-3AA0-4BBE-92C1-0F8F89DF48E8&filename=Barometre25\\_Dossier%20barometre\\_WEB\\_VDEF.pdf](https://unicef.hosting.augure.com/Augure_UNICEF/r/ContenuEnLigne/Download?id=251A3090-3AA0-4BBE-92C1-0F8F89DF48E8&filename=Barometre25_Dossier%20barometre_WEB_VDEF.pdf)

## La Commission européenne pousse les États à investir dans l'éducation

La Commission européenne note "une évolution positive du financement de l'éducation" en Europe, même si l'investissement public dans l'éducation n'a pas retrouvé les niveaux atteints avant la pandémie. Au total, les pays de l'UE ont consacré 806 milliards d'euros à l'éducation en 2023. Les dépenses nationales pour l'éducation ont représenté en moyenne 9,6 % des dépenses publiques et 4,7 % du produit intérieur brut (PIB). Les dépenses, en France, sont un peu au dessus de la moyenne en pourcentage de PIB, un peu en-dessous en pourcentage de dépenses publiques. C'est la Suède qui vient en tête en part de PIB (7,2 %) et l'Irlande qui est dernière (2,8 %). En part de dépenses publiques, l'Estonie est en tête (14.5%) tandis que l'Italie est à 7,3 %.

"Environ 148 milliards d'euros ont été alloués à l'éducation et aux compétences pour la période 2021-2027 au travers d'instruments tels qu'Erasmus+ et le Fonds social européen+. Par ailleurs, 75 milliards d'euros sont disponibles pour l'investissement dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience pour la période 2021-2026. Un soutien additionnel à la recherche en matière d'éducation est également accessible via Horizon Europe."

La vice-présidente chargée des droits sociaux et des compétences, Roxana Mînzatu, a déclaré : "Les dépenses consacrées à l'éducation sont un investissement, et non un coût. C'est pourquoi la proposition de prochain cadre financier pluriannuel, présentée le 16 juillet 2025, prévoit un financement accru de l'éducation et des compétences."

Le site : <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/b575982f-82f0-11f0-9af8-01aa75ed71a1>



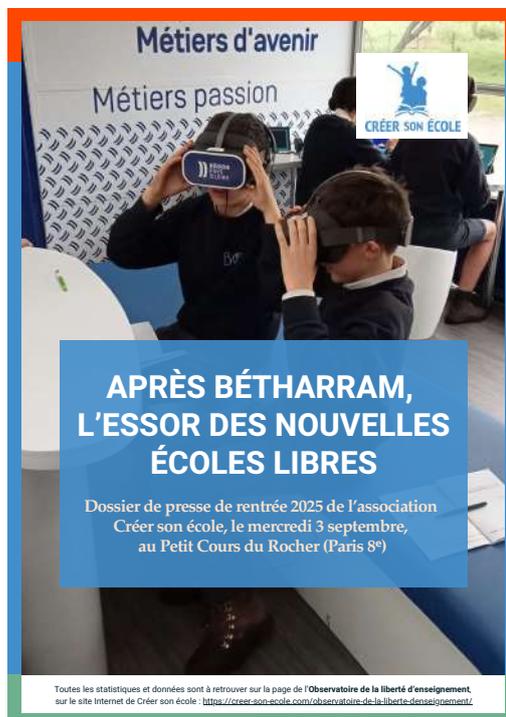
## Le "hors contrat" poursuit sa progression

**À** la rentrée 2025, on compte 115 ouvertures d'établissements hors contrat, sachant qu'un groupe comprenant une école maternelle, une école élémentaire, un collège, un lycée est compté pour 4 établissements, selon **"Créer son école"** qui publie, le 3 septembre, ses statistiques de rentrée. L'association ajoute que "77% des ouvertures d'établissements scolaires sont des créations pures, non des extensions de groupes scolaires déjà en activité" et que, selon les données de l'Éducation nationale\*, on compte 44 fermetures. Au total, le "hors contrat" scolarise quelque 60 500 écoliers et 14 600 collégiens et lycéens de moins de 16 ans. Il faudrait y ajouter 5 000 lycéens (y compris les élèves des écoles de production) non comptabilisés par le service statistique de l'Éducation nationale.

Si les écoles "à pédagogie alternative" représentent 44 % des créations, "les créations d'écoles à pédagogie traditionnelle prennent 13 points avec 41% des ouvertures (contre 28% l'an dernier)". L'obligation scolaire à 3 ans a favorisé la création d'écoles maternelles (31% des ouvertures). Le réseau juif ouvre à la rentrée 2025 entre 20 et 30 classes et crée cinq établissements. 79 établissements créés cette année sont "a-confessionnels", 22 sont catholiques, 5 juifs, 6 protestants, 1 musulman.

A noter également que l'impossibilité pour les lycéens de "bénéficier" du contrôle continu et donc l'obligation pour eux de passer les épreuves terminales dans toutes les disciplines, ce qui a pu constituer un frein au développement des établissements de ce niveau a eu un effet paradoxal : "Ce diplôme du bac hors contrat est devenu depuis deux ans environ un atout recherché par les recruteurs du supérieur." A noter encore qu'une création sur quatre a lieu dans une commune de moins de 5 000 habitants. Créer son école ajoute que "la tendance à recourir à la forme entrepreneuriale pour fonder son école recule cette année, avec un retour à la forme associative (72 %)".

Le dossier de presse propose un véritable plaidoyer d'Anne Coffinier pour le hors contrat qui a "une culture minoritaire faite d'audace, de pragmatisme et

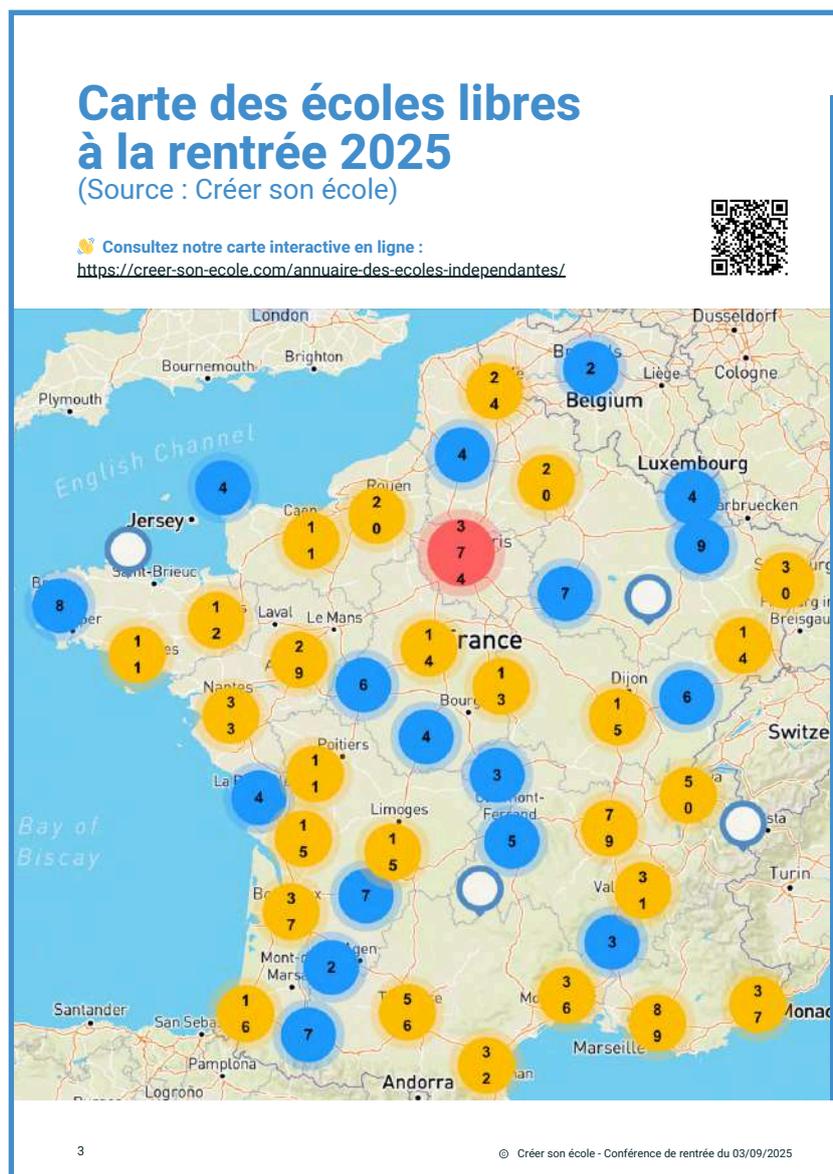


de souplesse". Elle souligne notamment que "c'est en matière de handicap que les écoles indépendantes accomplissent la mission sociale la plus importante mais aussi sans doute la moins reconnue ou encouragée à ce jour par la puissance publique". L'association a chargé deux avocats, Maîtres Arié Alimi (Ligue des droits de l'Homme) et Hugues Lacoste Lareymondie "d'engager la responsabilité de l'État qui a l'obligation de garantir l'accès à l'éducation pour chaque enfant, même porteur de handicaps", et donc de leur fournir les moyens de leur scolarisation, y compris en AESH.

Le chapitre 3-09 du RERS (les statistiques de l'Éducation nationale : <https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-2025-450954>

Le dossier de "Créer son école" : [https://creer-son-ecole.com/wp-content/uploads/2025/09/Dossier-Conference-de-presse-2025\\_final\\_WEB.pdf](https://creer-son-ecole.com/wp-content/uploads/2025/09/Dossier-Conference-de-presse-2025_final_WEB.pdf)

Les chiffres de la "Fondation pour l'École" sont légèrement différents. Elle compte 78 nouvelles écoles ouvertes cette année dont 56 aconfessionnelles, 3 musulmanes, 2 juives, 19 sont catholiques. 18 % se revendiquent de la pédagogie Montessori, près de 50 % d'autres pédagogies actives, un tiers d'un enseignement "explicite" ou "classique".



## [Le ministère n'est pas sérieux \(ID-FO\)](#)

 "Il va falloir un changement de méthode." Indépendance et Direction-FO, le syndicat des personnels de direction, tenait sa conférence de presse de rentrée ce 11 septembre et il en ressort surtout l'impression d'un manque de sérieux dans la gouvernance du système scolaire. Des "mille-feuilles" placés devant Agnès Andersen, la secrétaire générale (proviseure d'un lycée GT), Alain Mallet (secrétaire général adjoint, proviseur d'un LP) et Cathy Rodier Hagenbach (secrétaire nationale, principale de collège) viennent illustrer l'empilement des dispositifs, le continuel "stop and go" des réformes, sans qu'aucun "grand dessein" n'apparaisse, faute de temps pour évaluer les réformes, dégager des priorités, élaborer un consensus.

Et de lister toutes ces annonces qui, depuis 2018, ne tiennent pas compte des précédentes, ni du travail effectué, ni des moyens de mise en œuvre et qui génèrent "découragement, perte de sens, stress". Agnès Andersen évoque la réforme du collège qui efface tous les efforts accomplis par les chefs d'établissement pour que les enseignants prennent en compte les compétences, les annonces sur le DNB, qui devait être obligatoire pour passer en seconde et qui ne l'est plus, la pause numérique alors que la loi interdit déjà les téléphones portables au collège, mais que les collectivités fournissent des tablettes aux élèves qui doivent se former au numérique pour être évalués avec PIX, les discours sur les heures d'enseignement perdues alors que les diverses évaluations, nationales, mais aussi PIX, la sécurité routière, le test "Ev@lang" (qui "ne sert à rien") font perdre 20 % d'heures de cours, sans compter les évaluations d'établissement... Et que dire de la formation des élèves de 4ème à repérer les "signaux faibles" de la détresse psychologique de leurs camarades, ou du calendrier du "projet d'évaluation" (chaque enseignant devant indiquer quelles seront les évaluations prises en compte pour Parcoursup et pour l'examen), ou de la vidéo supposée former les personnels de direction au plan "filles et maths" pour qu'ils forment à leur tour les enseignants ? "Ce n'est pas sérieux", d'autant que ces mesures s'inscrivent dans un contexte de pénurie d'heures supplémentaires et même de Pacte (pour les missions autres que de remplacement), donc sans marges de souplesse, sans confiance faite aux établissements pour gérer au mieux des injonctions contradictoires.



**Je soutiens les  
DDEN**



**Je deviens  
DDEN**



**Je veux un DDEN pour  
mon école**

# Élections des représentants des Parents d'élèves au Conseil d'École

**P**our l'année scolaire 2025-2026, les élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école se dérouleront le **vendredi 10 octobre 2024**.

Voir la [note de service du 08-07-2025 parue au B.O. n°30 du 24 juillet 2025](#) avec l'[annexe du calendrier des opérations](#).

Les DDEN sont membres de droit de la commission préparant ces élections et du bureau des élections. Il est donc souhaitable qu'ils s'impliquent dans la préparation des élections comme dans l'organisation du scrutin et le dépouillement à partir du début des opérations le 19 septembre.

**[Affichette fédérale mise à disposition des DDEN pour apposition dans chaque école DIPONIBLE EN CLIQUANT ICI.](#)**

Vendredi 10 octobre 2025

**PARENTS D'ÉLÈVES**  
*Au nom de*  
**L'INTERET DES ENFANTS**

**VOTEZ !**  
POUR VOS REPRÉSENTANTS  
AU CONSEIL D'ÉCOLE

UNION DDEN DE :  
Adresse \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_  
eMail \_\_\_\_\_

**DDEN**  
FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**DEVENEZ DDEN - [www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org) - 01 47 70 09 59 - [federation@dden-fed.org](mailto:federation@dden-fed.org)**

Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'Enseignement Public  
Association nationale de Jeunesse et d'Éducation Populaire - Association ambassadrice de la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale

Mise en page : jgraphik@gmail.com - Illustration : Freepik

Disponible pour les 10 et 11 octobre 2025 selon les écoles

## Caroline Grandjean, une directrice d'école victime de harcèlement homophobe, s'est suicidée le jour de la rentrée.

**C**aroline Grandjean, directrice d'école dans le village de Moussages (Cantal) a été retrouvée morte, lundi matin, a annoncé mardi 2 septembre le parquet d'Aurillac, confirmant une information du *Parisien*. La piste du suicide est privilégiée pour expliquer la mort de cette institutrice homosexuelle de 42 ans, qui avait été la cible d'insultes et de menaces homophobes pendant plusieurs mois, précise le parquet.

Le corps de Caroline Grandjean a été découvert sans vie par les gendarmes en contrebas d'un site escarpé à Anglards-de-Salers, près de son domicile, a précisé Sandrine Delorme, procureure de la République d'Aurillac, à l'Agence France-Presse (AFP). Une enquête « *en recherche des causes de la mort* » a été ouverte « *afin de recueillir tous les témoignages et permettre à la famille d'apporter tous les éléments, même si l'acte ne pose pas de question particulière* », a-t-elle ajouté. Aucun écrit n'a pour l'heure été retrouvé, selon elle.

La disparition de la quadragénaire, le jour de la rentrée scolaire, a suscité un vif émoi auprès des communautés enseignante et homosexuelle. La Fédération nationale des DDEN se dit choquée de constater que l'Éducation nationale n'a pas su protéger son enseignante.



Photo : [https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/09/06/a-moussages-apres-le-suicide-d-une-directrice-d-ecole-la-sideration-et-le-silence\\_6639171\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/09/06/a-moussages-apres-le-suicide-d-une-directrice-d-ecole-la-sideration-et-le-silence_6639171_3224.html)